



Berney & Associés S.A.

8, rue du nant
case postale 8258
1211 Genève 6

t. +41 22 787 08 08
f. +41 22 787 08 10
www.groupeberney.com

Genève, Lausanne, Vouvry, Fribourg, Lugano
société fiduciaire depuis 1990

AU COMITE de la
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SUISSE - ALGERIE
1204 GENEVE

Date Genève, le 11 juillet 2008

Concerne **Rapport sur la vérification des comptes des exercices 2004 à 2007**
MBA

Messieurs,

Suite à la demande de votre Président, au nom de votre comité, nous avons passé en revue la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de votre Association pour les exercices 2004 à 2007.

Nous avons procédé aux vérifications suivantes :

- 1) contrôle des soldes des comptes bancaires à la date de clôture,
- 2) contrôle des salaires sur la base des fiches de paie établies par le Comptable en Algérie,
- 3) pointage de l'enregistrement en comptabilité des justificatifs de dépenses payées durant les exercices,
- 4) contrôle des loyers sur la base des factures transmises,
- 5) pointage des frais de fonctionnement sur la base des tickets de caisse transmis,
- 6) pointage des chèques émis sur la base d'un relevé annuel établi par le Comptable en Suisse,
- 7) contrôle des paiements d'honoraires concernant les cours par rapport aux recettes encaissées.

Nous avons constaté que les points suivants devront impérativement être traités méthodiquement pour l'exercice 2008:

- 1) Tous les paiements devront être justifiés par des factures ou décomptes correspondant.
- 2) Les salaires payés devront correspondre aux salaires nets figurant sur les fiches de paies et les éventuelles primes mentionnées clairement.
- 3) Les honoraires devront se référer à un contrat dûment signé par les parties ou une lettre de définition de mission et de mode de rémunération.
- 4) Le nouvel accord de partenariat avec BMU (Business Management University) devra faire l'objet d'une convention signée par les deux parties et un décompte annuel mentionnant recettes et charges devra être établi pour la fixation du bénéfice.
- 5) Les factures adressées à la CCISA et non payées à la fin de l'exercice devront faire l'objet d'un commentaire en cas de contestation, négociation, délais de paiement ou annulation.

Afin d'affiner le résultat par exercice, nous avons procédé à des réattributions des charges dans les exercices concernés, notamment en fonction des recettes générées par les dépenses.

Nous recommandons vivement pour le futur plus de rigueur dans la justification des charges et l'enregistrement des recettes et dépenses.

BERNEY & ASSOCIES S.A.
Société fiduciaire